



Communiqué de presse

Mardi 26 octobre 2017

L'Enfant Bleu, partie-civile dans le procès de la mère de la petite Angèle et de son compagnon, plaidera un dysfonctionnement des services sociaux

Le 8 septembre 2014, la petite Angèle, âgée de 4 ans et demi, meurt à Saint-Georges de Pointindoux, en Vendée, victime d'actes de torture ou de barbarie de la part de sa mère, Jordane Dubois, et du compagnon de celle-ci, David Pharisien. Le procès du couple s'ouvre le 9 octobre devant la Cour d'Assises de la Roche-sur-Yon. Elle encourt la réclusion criminelle à perpétuité pour meurtre, torture ou actes de barbarie. David Pharisien encourt quant à lui 20 ans de réclusion criminelle pour torture ou acte de barbarie.

L'association L'Enfant Bleu-Enfance Maltraitée s'est constituée partie civile dans cette nouvelle affaire de maltraitance et de mort d'enfant. Représentée par Maître Laurence Micallef-Napoly, elle dénonce une fois de plus des défaillances et réaffirme l'urgence de nouvelles pratiques pour éviter les drames.

Un raté dans le suivi éducatif d'une maman instable

Le déchainement de violences qui a conduit, en moins d'un mois, à la mort brutale de la petite Angèle aurait-il pu être évité ? C'est ce que pense l'association, qui pointera notamment le manque de clairvoyance des services sociaux concernant le suivi de la mère d'Angèle.

Jordane Dubois est encore mineure quand elle accouche deux mois avant terme, en mai 2010, d'une petite Angèle (et alors que la mère ne s'est aperçue de sa grossesse qu'au bout de 6 mois). Le passé de Jordane est particulièrement lourd. Agressée sexuellement par son grand-père à l'âge de cinq ans, elle vit une relation très conflictuelle avec sa mère qui conduira, après une fugue, à son placement en foyer en 2008. Elle y restera jusqu'à sa majorité. Angèle a alors 6 mois.

Après la séparation de ses parents, en août 2011, Angèle grandit à Créteil, chez sa grand-mère maternelle où est revenue vivre Jordane Dubois. En novembre 2011, le père d'Angèle fait une information préoccupante auprès de la CRIP du Val-de-Marne et de la Charente-Maritime, où il réside. Il n'a plus aucune nouvelle de sa fille et s'inquiète. L'évaluation menée par les services sociaux du Val de Marne conclura à une absence de danger et aucune suite ne sera donnée.

C'est lorsque Jordane Dubois rencontre David Pharisien, en juin 2014, que cet équilibre de façade se fissure. Le 21 août 2014, elle quitte le domicile de sa mère pour s'installer en Vendée avec son nouveau compagnon. Le drame se joue en seulement 3 semaines. Le 8 septembre, le SAMU ne peut que constater le décès d'Angèle, victime d'une strangulation fatale, précédée pendant plusieurs jours d'actes de tortures et de barbarie, brûlures, ecchymoses sur le visage, morsures, hématome sur la boîte crânienne...



"Au vu de ses comportements addictifs, de son immaturité et de son instabilité psychique, Jordane Dubois ne pouvait pas être seule avec Angèle, sans tiers encadrant et vigilant. Son installation en Vendée avec David Pharisien mettait l'enfant en danger. Le déchainement de violences dont elle fera rapidement l'objet ne fera que le confirmer" déclare Michel Martzloff, secrétaire général de l'Enfant Bleu.

L'Enfant Bleu réaffirme l'importance d'une évaluation effectuée par une personne neutre

C'est l'assistante sociale, qui a suivi Jordane et la connaît bien, qui a établi lors de son évaluation qu'Angèle n'est pas en danger. **En 2016, dans son Livre blanc de la Maltraitance, L'Enfant Bleu pointait la nécessité de faire évaluer une situation préoccupante par un pôle externe.** En effet, lorsque la famille est connue des services sociaux, l'évaluation d'une information préoccupante est systématiquement confiée aux professionnels qui travaillent au quotidien avec la famille, ce qui peut entraîner des effets pervers.

L'association formule ainsi cette proposition :

Dans le cadre de l'évaluation d'une information préoccupante par des services connaissant déjà une situation – au moins pour les situations les plus lourdes –, il semblerait plus pertinent de créer un pôle externe d'évaluation, lequel serait composé a minima d'un assistant social, d'un éducateur et d'un psychologue expérimentés (au moins 5 ans d'exercice dans le domaine de la protection de l'enfance).

"Tout le monde a droit à une deuxième chance et l'assistante sociale a sans doute voulu croire que la situation était en train de s'arranger. Pourtant, des indicateurs étaient au rouge ! Une jeune maman comme Jordane Dubois, compte tenu de son instabilité, connue des services sociaux, aurait dû bénéficier d'une assistance éducative à domicile dès la naissance d'Angèle. Cette terrible affaire, montre l'importance de faire effectuer les évaluations de certaines familles par des professionnels neutres et expérimentés", déclare Michel Martzloff.

Contact presse :

Agence The DESK : Stéphanie Kanoui - 06 11 66 00 50 - stephanie@agencethedesk.com